



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 7 avril 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANCON Jacques, ROMERO Jacques, ROQUE Thierry, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VICENTE Gilles.

Absents : FIS Cathy, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. René BUENO, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Madame FIS Catherine donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

072-2026 Désignation d'un élu membre de la CLS et du CLSM

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles et l'ARS Occitanie portent depuis 2013 un Contrat Local de Santé (CLS). Fort du bilan de ce premier CLS, ce contrat est actuellement en cours de renouvellement, avec une évolution du programme d'actions au regard des besoins du territoire.

Parmi les actions retenues pour ce prochain CLS, figure la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). C'est un dispositif local de concertation et de participation dans le champ de la santé mentale, qui réunit les élus, les acteurs de la psychiatrie, du médico-social, les représentants d'usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire.

Suite au renouvellement des élus communautaires, il est demandé de bien vouloir désigner un représentant qui siègera au CLS et au CLSM.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- DESIGNER Mme Martine GIL – représentante du comité de pilotage du CLS et également du CLSM
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,